



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, directrice générale adjointe, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 12 mars 2024 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
2024-004

Nature et effets : Le demandeur souhaite reconstruire la maison incendiée en empiètement dans la marge avant à une distance de 4,68 mètres de l'emprise de la 47^e Avenue, alors que l'ancien bâtiment était implanté à 3.48 mètres.

L'article 6.1 du règlement de zonage no 347-07 (en vigueur), stipule que l'implantation d'un nouveau bâtiment principal doit respecter une marge avant de 8 mètres de l'emprise de rue.

Identification du site concerné : 147, 47^e Avenue. Lot 4 539 544

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 22 février 2024.

Julie Gagnon
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Julie Gagnon, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22 février entre 14 h 00 et 15 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 février 2024.

Julie Gagnon
Directrice générale adjointe